

## Séance du 4 mai 2022

Présents	GIRAUD Marc ALIROL Claire, BOYER Véronique, BOUCHET Michel, CHANAL Fernand, GARNIER Vincent, LAGER Joëlle, LAURENT Monique, PAYS Aurélie
Excusés	DESCOURS Fanny, DOLE Mathieu, FERRIER Cédric, IGLESIAS Carmen, MALEYSON Xavier, SAHUC Damien

### **I – Emprunt : choix organisme bancaire**

Afin d'honorer les travaux de la commune, notamment ceux de la voirie, 3 banques ont été consultées pour un emprunt. Au vu des propositions des différentes agences, le choix s'est porté sur la Caisse d'Épargne.

Après échanges autour des futurs travaux et des conditions de prêt il est proposé de faire un emprunt de 120 000 euros sur 15 ans

**délibération adoptée à l'unanimité**

### **2 – Décision modificative**

Modification d'écriture sur une ligne budgétaire

**délibération adoptée à l'unanimité**

### **3 – Éclairage public : extinction nocturne**

Après échanges sur l'intérêt de réduire la durée de l'éclairage public, en terme d'économie d'énergie, et pour des raisons écologiques...il est proposé d'éteindre l'éclairage de 23h à 6 h.

**délibération adoptée à l'unanimité**

### **4 -Enfouissement des lignes**

Les travaux d'enfouissement des lignes de Lachaud Combriol jusqu'au bourg devraient débuter en septembre. Après échanges, il est décidé de faire une demande d'expertise avec le syndicat d'électrification afin d'avoir un avis éclairé sur les 2 projets.

### **5 – Travaux en cours**

Les employés communaux préparent la voirie (raccord eaux pluviales, élargissement accès ) afin de faciliter les travaux d'entretien de nos routes.

L'aménagement du Pôle paramédical se poursuit avec bientôt la pose des huisseries, portes, fenêtres. C'est également la période des travaux de tonte et d'entretien des fossés.

### **6 – Questions diverses**

- CAP 43 est un nouveau dispositif de solidarité territoriale du Conseil Départemental destiné aux communes de Haute-Loire et qui permet le financement d'opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale pour la période 2022-2027. Le dispositif prend la forme de 3 appels à projets avec des dates limites de présentation. Cette aide précieuse pourra financer l'achat de matériel, l'aménagement de l'ancienne école.... Des dossiers vont être présentés dans le premier appel à projets.
- Le Conseil municipal doit se prononcer sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2022), celui-ci s'élève à 22 100 € pour notre commune.

**délibération adoptée à l'unanimité**

**Prochain Conseil Municipal : vendredi 24 juin 2022 à 20 heures**